

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 1191 du 21 novembre 1939 criant une Commission de la TSF.

n° 1191

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 mai 1939

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1939

Date du numéro
30 novembre 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — Il est créé une Commission de la T, S, F,, chargée d'étudier toutes questions qui lui seront soumises par le Gouverneur concernant la radiotélégraphie et la radiotéléphonie à la Côte française des Somalis. Art. 2, — (Cette Commission est ainsi composée . Président : le chef du Bureau des affaires économiques : Membres : le chef du Service des P. T. T. ou son délégué : un officier représentant le commandant supérieur des troupes: le commandant de la marine ou son délégué : le commandant de l'air ou son délégué : le chef de la Station intercoloniale de T, S, F, qui remplira les fonctions de secrétaire.

Art. 5

— La Commission se réunira sur convocation de son Président, Pour chaque question, le Président désignera suffisamment à l'avance un rapporteur à qui devront être communiqués par les services tous les documents en leur possession. Art, 4, — Le présent arrêté sera communiqué et enregistré partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

hubert dechamps